

LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

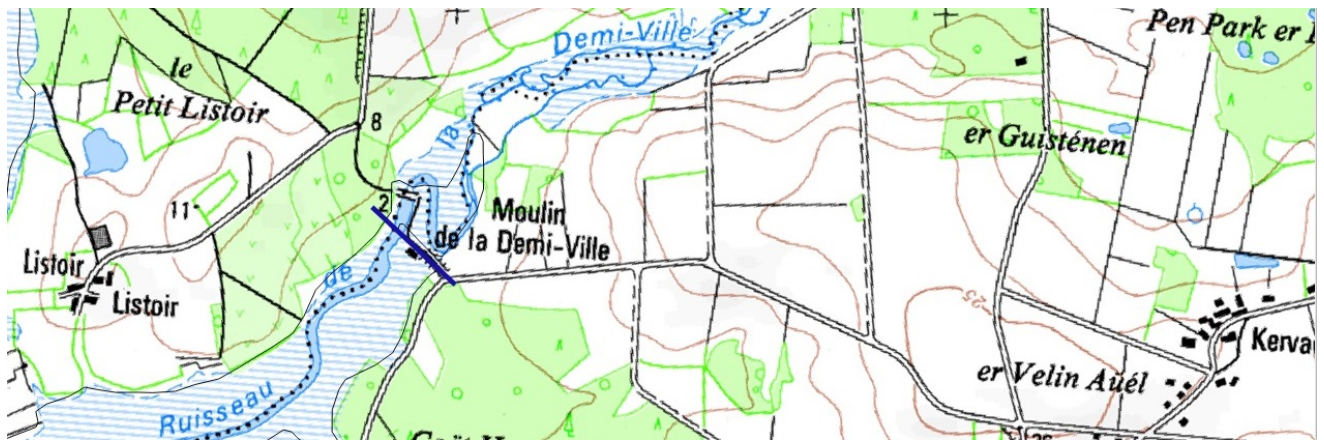
Ruisseau de la DEMI-VILLE (affluent de la Rivière d'ETEL)

Département du MORBIHAN / Commune de LANDEVANT (56690)

Texte juridique de référence : Décret du 23 août 1858

Limite	Observations
Chaussée du Moulin de la Demi-Ville ou Nanteraire	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Moulin mentionné sur Scan Littoral. Numérisation de la limite à partir de l'Ortho Littorale V2 côté aval de la chaussée du moulin. Positionnement confirmé par carte scannée transmise par la PREMAR (cf. page suivante).</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : PREMAR Atlantique (Septembre 2011)



Limites transversales de la mer dans les estuaires

Baie d'Etel : Moulin de la Demi-Ville
Ruisseau de la Demi-Ville

Décret du 23 août 1858

